

- une ligne barrée signifie que le bien est sorti du compte du propriétaire (décès, vente). Il faut alors se reporter au nouveau folio et noter l'année de sortie du bien. Il arrive aussi que soit indiqué le folio sur lequel on se trouve déjà. Cela signifie qu'il y a eu une modification de l'imposition d'un bien. On le retrouve alors sur une des lignes suivantes du même compte. Le changement est alors notifié par des mentions telles que « **C.N.** » (construction nouvelle), « **A.C.** » (ajout de construction), « **D^{on}** » (démolition), « **E.B.** » (évaluation du bâti), « **R.B.** » (révision du bâti) ;
- les propriétés bâties sont extraites des matrices foncières en 1882 – suite à une loi de 1881 – pour former de nouvelles matrices. Elles sont traitées comme sorties (lignes barrées). Il ne s'agit pas forcément d'un changement de propriétaires. On retrouve dans la plupart des cas ces mêmes propriétaires dans les nouvelles matrices ;
- si une ligne n'est pas barrée, le bien est encore à ce compte à la clôture de la matrice et on le retrouvera dans la nouvelle série de matrice au nom du même propriétaire ;
- sur une même page (même folio), il peut y avoir deux comptes différents. Dans ce cas, ils sont séparés par une ligne vierge ou un trait ;
- parfois, une page ne suffit pas à contenir l'ensemble des biens d'un propriétaire. En bas de page, figure alors « continuez folio... » Dans ce cas, on n'attribue au propriétaire qu'un seul numéro de compte, celui du folio initial ;
- **une parcelle partagée garde le même numéro suivi de la lettre « p » (partie)**. La colonne « où sont portés les articles vendus » comporte alors plusieurs folios. Seules les contenances de ces nouvelles parcelles permettent de les distinguer entre elles ;
- l'orthographe des noms propres n'est pas toujours respectée aussi bien dans les matrices cadastrales que dans les registres d'états de sections et les plans (exemple : Meyjonade, Mayjonnade, Meysonnade, Maisonnade. Même remarque pour le toponyme : Galop, Galaud, Galaup).

Récapitulatif des liens entre les types de documents et les informations retirées de ces documents :

plan d'assemblage et feuilles parcellaires > **référence cadastrale** > registre d'états de sections > **nom du propriétaire** > matrices cadastrales / table des propriétaires > **numéro de compte du propriétaire (folio ou case)** > matrices cadastrales / comptes des propriétaires > **détail du ou des bien(s) du propriétaire, classé(s) par référence cadastrale.**

De la confection du cadastre napoléonien à sa rénovation, on trouve plusieurs séries de matrices :

- matrices de rôles de 1807 à 1821. Il existe une matrice de rôle pour les propriétés bâties et une matrice de rôle pour les propriétés non bâties ;
- matrices des propriétés foncières de 1821 à 1913 ;
- matrices des propriétés bâties de 1882 à 1911 (les propriétés bâties sont extraites des matrices foncières pour former de nouvelles matrices suite à la loi de juillet 1881 qui sépare les revenus cadastraux des propriétés bâties et non bâties) ;
- matrices des propriétés bâties de 1911 à la rénovation ;

Pour ces deux dernières séries de matrices, les comptes ne s'appellent plus des **folios** mais des **cases**.

- matrices des propriétés non bâties de 1913-1914 à la rénovation.

